pa M. Jules Gfeller, ~~au Palais fédéral~~ Berne

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Troisième année. — N° 10 Samedi 2 février 1889

Prix du numéro 10 centimes Bureaux : Rue de l'Union, 2

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER.A.X.BERNE

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Union postale .	12 »	6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Société intercantonale des industries du Jura.

Mardi 7 courant, aura lieu à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel, à 11 heures très précises du matin, la première assemblée annuelle des délégués des sections, avec l'ordre du jour suivant :

1. Plan d'activité pour l'année 1889.
2. Réunion de matériaux pour le rapport de 1888.
3. Projet de réforme du Bureau de renseignements.
4. Budget.

On sait, par la circulaire que l'Intercantonale a publiée dans notre numéro du 4 janvier écoulé, que la situation financière de cette société s'étant améliorée — la dette contractée lors de la campagne des brevets d'invention si vigoureusement menée par l'Intercantonale est en majeure partie payée — et des ressources suffisantes lui étant assurées dans l'avenir, il est maintenant possible d'en revenir à l'esprit et à la lettre des statuts, qui prévoient un Comité central formé d'un délégué par section, dont les frais de déplacement sont payés par la caisse centrale.

Ce retour à l'ancien mode de faire, donnera à l'Intercantonale plus de cohésion, plus d'unité, et plus de force. Elle pourra désormais répondre, dans une plus large mesure que du passé, au but pour lequel elle a été fondée et qui est d'établir un lien permanent entre les diverses sociétés locales ou cantonales et de leur servir d'organe auprès des autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'auprès des autres sociétés.

Parmi les points indiqués à l'ordre du jour, il en est un qui mérité plus particulièrement de fixer notre attention : c'est la réorganisation du bureau d'informations et de renseignements commerciaux.

Si l'on remonte à l'origine des pertes éprouvées par l'industrie horlogère et qui, chacun le sait, sont hors de proportion avec les bénéfices qu'elle réalise aujourd'hui, on trouve deux choses :

L'abus du crédit.

L'absence de renseignements.

L'abus du crédit s'est peu à peu introduit dans nos mœurs commerciales. Les trops grandes facilités accordées aux fabricants par les fabriques d'ébauches, les monteurs de boîtes et les chefs d'atelier d'autres branches, ainsi que la chasse aux billets pratiquée par les banques, ont reculé les limites du crédit intérieur à tel point que l'insécurité est devenue la compagne inséparable des transactions, et que la même méthode a été insensiblement appliquée au crédit extérieur dont les limites ont été reculées à l'infini.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de parler des efforts qui sont tentés pour ramener le crédit à des limites normales et des mesures qui ont été prises à cet égard par quelques syndicats ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

L'absence de renseignements est imputable, le plus souvent, à ceux qui négligent d'aller aux sources où l'on peut, moyennant finance, se tenir au courant des changements survenus dans la situation des clients du dedans et du dehors. Mais les nombreuses agences de renseignements qui inondent de leurs offres nos négociants horlogers, rendent-elles toujours les services que l'on est en droit d'attendre d'elles ?

Quelques-unes ont des organisations fort bien comprises et un fonctionnement que facilitent les capitaux mis à leur disposition. Mais, tenues à enregistrer tout ce qui arrive de favorable ou de défavorable à la situation des détenteurs du commerce universel, leur champ d'activité est si vaste qu'il leur est matériellement bien difficile de renouveler leurs informations de façon à être au courant, au jour le jour, comme il le faudrait, des circonstances qui peuvent modifier, dans un sens ou dans l'autre, la situation des commerçants.

Un bureau de renseignements, limitant son activité aux besoins spéciaux de l'industrie et du commerce de l'horlogerie, pourrait plus facilement, surtout en ce qui concerne les renseignements intérieurs qu'il pourrait recueillir tout près de lui, rendre tous les services qu'on lui demande et pourrait insensiblement s'organiser pour satisfaire aux besoins des renseignements extérieurs.

C'est ce que la commission d'étude de l'Intercantonale avait compris lorsqu'elle donna au Secrétaire de l'association, le mandat de faire l'expérimentation d'un service de renseignements et d'informations qui fut mis gratuitement à la disposition des intéressés.

Il s'agit, aujourd'hui, d'asseoir l'organisation de ce bureau sur des bases qui lui permettent de fonctionner d'une façon permanente et de lui assurer des ressources suffisantes pour qu'il puisse faire face aux dépenses que son développement comportera.

Le bureau de l'Intercantonale soumettra, à l'assemblée des délégués de mardi, un projet de réforme du bureau actuel. Nous espérons que la discussion à laquelle il donnera lieu démontrera la nécessité de développer et de compléter l'organisation du bureau actuel, les services qu'il a déjà rendus étant un gage certain des services qu'il pourra rendre dans l'avenir.

Téléphones.

La Société des fabricants d'horlogerie et chefs d'atelier de Bienne et environs s'est occupée dans sa dernière séance, du projet de loi du Conseil fédéral sur les téléphones.

Elle a transmis à qui de droit, les vœux suivants :

1° Le chiffre annuel des conversations doit être élevé à 1000 pour le prix de fr. 80, et la taxe supplémentaire par 100 communications ou fractions de 100 être abaissée de 5 à 3 fr., jusqu'au chiffre maximum de fr. 200 par an.

Lors de l'établissement de cette taxe supplémentaire, il sera dédit 15 % pour communications inexécutées ou inexécutables.

2° En ce qui concerne la taxe des services spéciaux, la taxe actuelle doit être maintenue soit : 20 centimes par 5 minutes de conversation jusqu'à 100 kilomètres et 50 centimes par 5 minutes pour les distances supérieures à 100 kilomètres.

* * *

Le Conseil de commerce du Locle a émis un vote unanime de rejet du projet soumis en tant qu'il établit différentes catégories de taxes non seulement annuelles mais encore suivant emploi. Le Conseil adopte une proposition tendant à désirer une taxe annuelle égale pour chacun de fr. 100 l'an (l'abonnement actuel est de fr. 150), puis un emploi sans limite du nombre des correspondances. Le Conseil qui transmettra ce désir à qui de droit formule encore celui exprimé plusieurs fois inutilement d'avoir un employé spécial pour ce service.

CIRCULAIRE

du bureau fédéral de contrôle et de la garantie aux administrations de contrôle des ouvrages d'or et d'argent relative aux essais d'échantillons de lingots.

Neuchâtel, le 30 janvier 1889.

Messieurs,

Les responsabilités afférentes aux bureaux de contrôle et aux producteurs, à l'égard des essais des lingots d'argent ont été définies dans la circulaire du bureau fédéral de contrôle et de la garantie en date du 31 octobre 1882 (*Recueil du contrôle, p. 81*).

De ce que cette circulaire mentionne spécialement les essais d'argent en lingots et sur échantillon, il ne s'ensuit pas qu'une exception ait été faite en faveur de l'argent ; les principes énoncés font au contraire règle pour tous les métaux précieux soumis à l'essai, quelle que soit la manière de procéder à cette opération.

Quoique, dans la pratique, l'essai sur échantillon se soit généralisé au point de l'emporter en nombre sur celui des essais des lingots proprement dits, en saumon, en plaque ou en fil, la responsabilité des bureaux de contrôle n'est pas engagée, pour autant, au delà des limites indiquées dans le § 1° de la circulaire précitée.

L'essai sur échantillon est un essai d'information dont le résultat indique le titre de la portion de matière soumise à l'examen. Les bureaux de contrôle ne peuvent encourir aucune responsabilité résultant de la fonte et du mélange de matières dont le degré d'homogénéité reste toujours indéterminé, après un simple essai sur un échantillon pris au hasard.

C'est pourquoi « les échantillons ne sont soumis qu'à un seul essai » (litt. *f* de la circulaire du 31 octobre 1882).

Si, en faisant opérer de cette manière sur échantillon, de préférence, la clientèle des bureaux de contrôle a obtenu presque sans exception des résultats satisfaisants, cela tient aux soins minutieux donnés à la fonte, ainsi qu'à ceux dont les essais de lingots sont l'objet de la part de nos essayeurs ; mais les bureaux de contrôle ont l'obligation de décliner toute garantie à l'égard du titre des lingots, quand l'opération de l'essai n'a porté que sur un échantillon desdits lingots, et qu'ensuite la matière travaillée donne lieu à une contravention pour infériorité de titre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du bureau fédéral de contrôle et de la garantie :

Le président,
H. Etienne.

Syndicat ouvrier.

Le Secrétariat général de la Fédération horlogère a reçu du *Comité fédératif du Syndicat des repasseurs, démonteure et remonteurs* un exemplaire de la circulaire suivante, adressée aux sections de ce Syndicat :

St-Imier, le 16 janvier 1889.

Monsieur le Président et Messieurs,

Conformément à la teneur de l'article 17 des statuts, le Comité fédératif du Syndicat fixe l'assamblée générale de délégués sur le Dimanche 3 février 1889, dès les 9 heures du matin, à l'Hôtel de la Balance, à Sonvillier. — Toutes les Sections seront tenues de s'y faire représenter.

Ordre du jour :

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Rapport de gestion administrative et financière.
3. Reddition des comptes.
4. Discussion du journal.
5. Question de la propagande à faire pour 1889.
6. Question du Syndicat dans la Féderation horlogère.
7. Nomination de la Section désignée comme siège du Comité fédératif.
8. Imprévu.

Les Sections de Locle, Sonvillier, Tramelan, Bienne et Granges auront à choisir dans leur sein un délégué spécial comme vérificateur de comptes ; les frais de déplacement de ceux-ci seront à la charge de la caisse syndicale ; leurs noms et prénoms devront être communiqués immédiatement au Comité féderatif.

Le Comité rappelle aux Sections l'article 22 des statuts et les engage à s'y conformer.

Comptant sur une forte participation, recevez, chers collègues, nos fraternelles salutations.

An nom du Comité fédératif :

Le Secrétaire, CHARLES BOURQUIN. *Le Président*, ALI EBERHARDT.

Réflexions sur le mouvement horloger.

On semble un peu trop, dans certains milieux, méconnaître les avantages qu'a pu procurer la Fédération horlogère et l'influence qu'elle a exercée dans la réaction contre le laisser faire, le laisser passer, des gâcheurs à tous crins. Que certains industriels en soient sournoisement des adversaires, la chose s'explique d'elles-même car il ne fait bon être dérangé quand on veut faire des affaires malpropres même sur les ruines d'une industrie ; mais que des ouvriers s'en déclarent adversaires, la considèrent comme une œuvre inutile pour ne pas dire nuisible, la chose dépasse les bornes de l'entendement.

Ceux-là qui monacent constamment de se retirer d'une institution non par raisonnement, mais par parti-pris, connaissent-ils bien l'histoire intime de la Fédération ? Connaissent-ils tous les cas où ses mandataires ont pu obtenir l'atténuation ou le retrait d'une baisse ou d'une quinzaine déjà donnée ? Une quantité de cas où l'utilité de la Fédération a été reconnue, n'ont pas été publiés pour une bonne raison ; mais les preuves en existent dans les archives des syndicats, et il serait bon de les compulser avant de crier : la Fédération n'a rien fait !

Le principe sur lequel la Fédération horlogère a été édifiée, c'est-à-dire *l'union de toutes les forces industrielles pour le relèvement d'une industrie et pour l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers*, est toujours vrai, et il est injuste de le renier parce qu'il n'a pu donner toute la mesure de ses forces. Si la Fédération n'est pas encore ce qu'elle devrait être, c'est la faute de tout le monde : de certains patrons, qui s'en écartent par égoïsme, de milliers d'ouvriers qui se tiennent en dehors de nos sociétés ouvrières par indifférence quand ce n'est pas par lâcheté.

Malgré cela, la Fédération a été quelque chose voici deux ans. Elle a été une puissance, non pas numériquement mais moralement parlant. Cette puissance elle la tient de l'opinion publique, des gens qui songent à l'avenir économique du pays ; elle la tient d'un de nos cantons horlogers qui déjà l'a reconnue officiellement. C'est a son contact que des syndicats ont pu se former et réaliser certaines réformes : notamment la réglementation du crédit. Enfin, pour les ouvriers, elle n'a pas été une mère marâtre ; grâce à son prestige ses mandataires et les délégués des différents syndicats ont pu s'introduire partout à la moindre plainte des ouvriers, ils ont pu, grâce à la Fédération horlogère, forcer ceux-là même qui n'en voulaient pas à entrer dans la voie des arrangements, des concession.

Voilà ce que l'on ne sait pas assez reconnaître et nous nous demandons si les syndicats qui s'en retirent ne perdent pas par le fait une arme respectable en échange d'une vaine indépendance. Les graveurs et guillocheurs, nos devanciers dans l'organisation, ont compris la nécessité de se souder à leurs patrons pour réglementer leurs intérêts communs ; les monteurs de boîtes sont à la veille de le faire, c'est déjà même un fait acquis dans certaines localités ; or, en face de tels exemples, est-il de bon sens de renoncer à l'union, à l'entente, de commencer une lutte inégale, sans issue ? Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de briser un lien qui a déjà porté quelques fruits, au contrire, mais qu'il y a lieu de le fortifier en restant unis.

En face du problème que la Fédération s'est posé, deux années sont peu de chose, qu'on lui donne le temps de se mettre dans ses meubles, qu'on inaugure surtout le régime du travail réciproque entre fédérés et notre industrie aura encore de beaux jours.

Cette dernière question soulevant quelques objections chez les patrons, nous nous proposons de les examiner dans un autre article.

A. D.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Repasseurs et remonteurs.

On sait que l'Association syndicale des ouvriers repasseurs et démonteurs de la Chaux-de-Fonds organise une grande tombola, en vue d'organiser un fonds de chômage. La troisième liste des dons parvenus au Comité, accuse la jolie somme de fr. 2914. 60.

PLUS DE JOURNAUX IMPRIMÉS.

Les Américains ne doutent de rien, preuve en soit la nouvelle incroyable reçue d'Amérique et qu'il convient de publier sous toutes réserves.

Plus de journaux imprimés !

Edison vient d'inventer le journal parlé à l'usage de tous et même — c'est là qu'est le triomphe — à l'usage des aveugles et des gens qui ne savent pas lire. On n'aura qu'a tourner une manivelle et à écouter ; tous les membres d'une famille apprendront les nouvelles en même temps.

Non-seulement le journal vous donnera l'appréciation de l'opéra nouveau, mais encore les morceaux choisis de l'œuvre. Non-seulement vous aurez les principaux discours d'un orateur, mais encore dans la ton même ou il aura été prononcé. Ce phonographe reproduira même les applaudissements ou les rires ou les interruptions du public ; on entendra même le glouglou de la carafe présidentielle, versant dans la verre traditionnel l'eau — M. de Bismarck y met du cognac — qui doit rafraîchir l'orateur.

Le nouveau journal est déjà la propriété d'une Compagnie américaine.

On voit d'ici la révolution opérée dans l'imprimerie. Plus de compositeurs, plus de caractères, plus de machines ; l'imprimerie réduite à exploiter les travaux de ville. Les livres nouveaux même seraient livrés à la consommation, munis de la fameuse manivelle et l'appareil serait construit de telle façon qu'il pourrait répéter l'air ... pardon le texte un certain nombre de fois selon le prix qu'on y mettrait.

Il est vrai qu'une fois le rouleau dévidé, il ne resterait plus rien de l'œuvre elle-même que le souvenir d'une ou de plusieurs auditions. Mais, pour ce que valent le plus grand nombre des œuvres de la littérature contemporaine, ce ne serait vraiement pas grand dommage.

Pour en revenir aux journaux, les choses se passeront le plus facilement du monde. Les articles une fois écrits, un homme choisi spécialemsnt pour cette importante mission, les lirait à haute voix, la face tournée contre le mystérieux appareil. L'abonné n'aurait plus qu'à tourner la manivelle pour entendre à son tour, la lecture du journal.

Voilà ce qu'un prochain avenir nous réserve, nous dit un journal américain.

NOUVELLES DIVERSES

Nouvelle fabrique. On annonce de Soleure, la construction, pendant l'année courante, d'une fabrique d'horlogerie qui serait édifice sur l'ancienne place d'armes.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

Tableau comparatif

des boîtes poinçonnées effectués dans les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent pendant les années 1887 et 1888.

Bureaux	Boîtes poinçonnées								Anneaux or et argent poinçonnés[2]	
	Boîtes d'or		Boîtes d'argent		Total des boîtes					
	1887	1888	1887	1888	1887		1888		1888	1888
	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	%	Pièces	%	Nombre	%
Bienne . . .	3,461	2,612	267,287	285,238	270,748	17,5	287,850	14,8	37,312	16,1
St-Imier . .	5,087	4,418	182,855	224,840	187,942	12,2	229,258	11,7	20,746	9,0
Madretsch . .	11,830	8,409	170,707	180,908	182,537	11,8	189,317	9,8	38,721	16,7
Noirmont . .	17,318	19,056	82,478	99,736	99,796	6,4	118,792	6,1	31,696	13,7
Tramelan . .	7,811	6,616	166,739	239,446	174,550	11,3	246,062	12,7	33,398	14,4
Porrentruy [1] .	—	6	—	184,835	—	—	184,841	9,5	13,080	5,7
Schaffhouse .	1,505	1,582	39,788	67,090	41,293	2,7	68,672	3,5	9,434	4,1
Chaux-de-Fonds	285,987	290,133	37,699	46,654	323,686	20,9	336,787	17,4	31,050	13,4
Fleurier . . .	8,053	7,400	49,719	61,896	57,772	3,7	69,296	3,6	8,621	3,7
Locle . . .	65,568	71,694	66,364	61,903	131,932	8,5	133,597	6,9	3,066	1,3
Neuchâtel . .	—	6	46,358	24,425	46,358	3,0	24,431	1,3	780	0,3
Genève . . .	30,196	29,875	1,132	22,476	31,329	2,0	52,371	2,7	3,808	1,6
Total	436,816	441,807	1,111,126	1,499,467	1,547,942	100	1,941,274	100	231,712	100
Plus 1888		4,991		388,341			393,332	20,3		
Moins 1888										

[1]) Ouvert le 15 mars 1888. — [2]) Le poinçonnement des anneaux a été rétabli par arrêté du Conseil fédéral du 24 décembre 1887.

Berne, le 29 janvier 1889.

Département fédéral des affaires étangères,
Division du commerce.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

suisse et américaine

J. BOBILLIER-BESSON

BIENNE

Usine au Brühl-Madretsch

HORLOGERIE GARANTIE

or, argent, acier et métal

Répétitions à minutes et à quarts

CHRONOGRAPHES ET AUTRES COMPLICATIONS

Montres civiles et courantes

Calibres spéciaux et nouveaux sur commandes

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

Prix et qualité défiant toute concurrence

Brevets aux frais des clients

Adresse télégraphique : BOBILLIER BIENNE

TÉLÉPHONE 573

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES

contre les accidents, à Winterthour

Capital social Fr. 5,000,000 — Capital versé Fr. 1,000,000

La Société conclut contre primes fixes :

I. Assurances individuelles contre les accidents de toute espèce pendant et hors du travail.
II. Assurances de voyages pour courte durée à partir de 2 jours.
III. Assurances maritimes ainsi qu'assurance pour séjour en pays non européens.
IV. Assurances collectives avec ou sans responsabilité civile.

L'Agent général à Neuchâtel : M. A. GAUCHAT-GUINAND.

564 **LA DIRECTION.**

ON CHERCHE

un bon **mécanicien-horloger,** pour entreprendre la fabrication d'un

outil à mesurer patenté

mesurant jusqu'à un centième de millimètre.

Inutile de se présenter sans preuves de capacité.
Un certain capital est exigé.
Adresser les offres au journal sous A. H. 148. 541

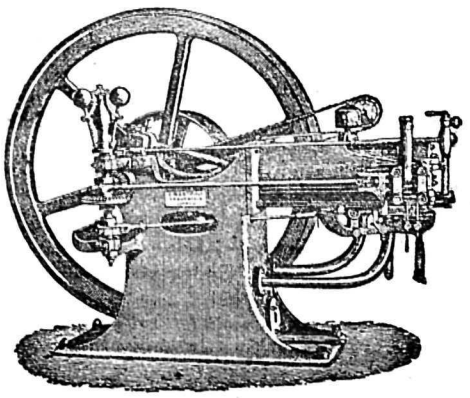

F. MARTINI & Cº

FRAUENFELD

Moteurs à gaz, pour gaz d'éclairage.

Moteurs à pétrole, avec appareil produisant le gaz moteur de ligroine ou de néoline, à employer partout où il n'y a pas d'usines à gaz. (M5199Z) 677

Prospectus et renseignements gratis.

Un horloger sérieux, connaissant l'horlogerie depuis le tracé des calibres jusqu'au réglage de précision ainsi que la fabrication des montres soignées et des montres de fabrique, genres anglais, américain et suisse, cherche une place suivant ses capacités. 578

Adresser les demandes sous chiffre **B 640 Y**, à Haasenstein & Vogler, Bienne.

Avis aux fabricants d'horlogerie

Un négociant, qui fera prochainement une tournée régulière **en Allemagne,** prendrait encore quelques articles nouveaux ainsi que des articles courant et surtout avantageux.

Adresser les offres sous initiales R. M., poste restante, à la Chaux-de-Fonds. 575

On demande

un jeune homme connaissant à fond les échappements, comme **second visiteur.** Ancien élève d'école d'horlogerie préféré. S'adresser au Bureau. 576

Deux régleuses

pourraient être occupées de suite.

S'adresser au bureau. 559

COMMANDITAIRE

Une ancienne maison d'horlogerie voulant développer sa fabrication, cherche **un commanditaire** disposant d'une quinzaine de mille francs. Il pourrait, s'il le désire, s'occuper de la partie commerciale. Affaire sérieuse et d'avenir pour un jeune homme.

S'adresser à M. **Armand Quartier, notaire,** rue Frizt-Courvoisier, N° 9, Chaux-de-Fonds (Affranchir). 565

ON DEMANDE

un bon **ouvrier sertisseur** connaissant les châtons et si possible le sertissage à la machine

Un ou deux **régleurs.** 525

Adresser les offres sous les initiales M. C. D., au bureau du journal.

Une fabrique d'horlogerie demande, pour entrer de suite, un 567

visiteur capable

pour visiter les remontages ancre et cylindre et connaissant à fond le terminage de montres. Inutile de se présenter sans de bons certificats.

AUX FABRICANTS D'HORLOGERIE

Un bon sertisseur ayant dirigé un grand atelier, connaissant tous les genres de sertissages, principalement les châtons, cherche une place dans une bonne fabrique d'horlogerie ou atelier, 556

S'adresser au bureau du journal.

Commis 566

Un jeune homme **actif et connaissant bien la comptabilité** trouverait emploi immédiat dans un comptoir d'horlogerie de Bienne. Des connaissances en horlogerie ne sont pas exigées, il serait mis insensiblement au courant de la fabrication. Inutile de se présenter sans preuves de capacité et de moralité. Adresser les offres au bureau du journal sous R. T. 4108.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE FRANCAISE

Concours des chronomètres du 2 janvier au 31 mai 1888 (1)

A Ecart maximum des marches à la température ambiante. Limite 2s5.
B Id. successives. Limite 1s. 521
C Id. au chaud (30° environ). Limite 2s5.
F Id. au froid (0° environ). Id. 3s5.
I Id. aux petites amplitudes. Id. 3s0.
E Id. aux positions sur XII et VI, ou sur III et IX. Limite 6s0.
N Nombre de classement [égal à *A*, plus *B*, plus ½ *I*, plus le plus grand de *C* ou de ½ *F*] (2).

Constructeurs	Nos des Chronomètres	A	B	C ou ½ F	½ I	E	N	Détails de construction
Classés								
Delépine	1505	0,42	0,30	0,33	0,94	2,40	1,99	Bal. circ., spiral **palladium**
Delépine	1468	0,67	0,40	0,97	0,49	5,10	2,53	Id. id. id.
Leroy	695	0,66	0,46	1,21	0,23	4,03	2,56	Id. id. id.
Leroy	669	0,97	0,78	0,80	0,88	5,97	2,93(3)	Id. id. id.
Leroy	684	1,00	0,45	0,82	0,78	1,43	3,05	Id. id. id.
Leroy	654	0,95	0,47	1,43	0,72	2,07	3,07(3)	Id. id. id.
Delépine	1508	0,68	0.29	1,47	0,65	5,37	3,09	Id. id. id.
Leroy	663	1,01	0,40	1,58	0,20	2,27	3,19	Id. id. id.
Leroy	681	1,07	0,46	1,47	0,24	4,37	3,24	Id. id. id.
Leroy & fils	146	1,06	0,38	1,12	0,93	1,90	3,49	Id. id. id.
Leroy	664	0,99	0,47	1,26	1,04	1,33	3,76	Id. id. id.
Leroy	706	1,13	0,33	1,57	1,06	1,96	4,09	Id. id. id.
Leroy	680	0,96	0,42	1,57	1,20	1,63	4,15	Id. id. id.
Leroy	645	1,51	0,34	2,00	0,86	4,90	4,71	Id. id. id.
Thomas	2	1,87	0,67	2,02	0,54	4,73	4,85(4)	Id. id. acier
Leroy	688	1,30	0,47	1,95	1,18	2,05	4,90	Id. id. **palladium**
Leroy	658	1,92	0,42	2,10	1,13	1,67	5,57	Id. id. id.
Non classés								
Leroy	692	2,63	0,46	0,90	0,71	3,74	4,70	Bal. circ., spiral **palladium**
Leroy	659	1,72	1,10	1,11	1,40	4,03	4,83(3)	Id. id. id.
Leroy	682	2,65	1,66	0,82	1,10	5,53	5,73(3)	Id. id. id.
Rousseau-Lecocq	5	2,86	0,64	1,46	0,87	2,65	5,83	Id. id. id.
Callier	575	2,38	0,78	2,29	1,49	2,23	6,94	Id. id. acier

(1) Nombre des chronomètres présentés : 43. Classés, 17; non classés, 9, dont 4 retirés ou avec résultats incomplets ; renvoyés avant la fin du concours, 17. Le service hydrographique a demandé au Ministère l'acquisition des six premiers chronomètres.
(2) Voir le règlement des concours dans le *Journal suisse d'Horlogerie*, XIme année, page 143.
(3) Déduction faite d'une bonification de 0,50 résultant du précédent concours (art. 17 du règlement).
(4) Id. Id. 0 25 Id. (Id.).

Un horloger visiteur-acheveur

sérieux, expérience acquise par 15 années de pratique, cherche emploi dans un comptoir ou fabrique d'horlogerie.

Certificats à disposition. 569

S'adresser au bureau du journal sous initiales P. G. R.

A VENDRE

U. MONTANDON, a Ste-Croix, offre à vendre à très bas prix,

125 emboutissoirs en fer fondu et 60 en bronze,

gradués et presque neufs, provenant de la faillite V. SANDOZ, à Mulhouse. 563

CHEMISERIE MEIER

à REIDEN (Lucerne)

expédie franco contre remboursement chemises en couleurs dès 2 fr. sans col et 2 fr. 20 avec col. Chemises blanches, dès 1 fr. 80 sans col et 2 fr. 50 avec col, jusqu'aux qualités et façons les plus fines. Prix-courants et catalogues gratis sur demande. 506

La fabrique d'ébauches de Malleray offre à vendre

deux turbines

déjà usagées, à des conditions avantageuses. 558

BREVETS D'INVENTION
en tous pays 503

A. RITTER

Ancien élève de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris
INGÉNIEUR-CONSEIL
EN MATIERE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Heumattstrasse, 3, **BALE**

Dépôt de marques de fabrique et de dessins et modèles industriels.

462 Neuveville.

Le Glaugue-Racine, Graveur,

Ouvrage soigné et prompt
Marques de fabrique. Enregistrement
pour monteurs de boîtes et autres

POINÇONS

AVIS

OTHMAR LASSMER

COIFFEUR

Brasserie Steinhof (Maison Wælly)
Rue des Marchandises
se recommande
à l'honorable public de Bienne et des environs. 571

Obtention & Vente
en tous Pays
de BREVETS d'INVENTION
A. Grélet 2 Pl. Bel-Air. Genève
Ingénieur
Travaux techniques

Consultations gratuites 311

Repassage de répétitions à quarts, minutes et automates
Ouvrage soigné, fidèle et garanti
Prix modérés 461

LUC STAUFFER
aux Ponts-Martels

Balanciers compensés non magnétiques

brevetés en Amérique (Etats-Unis), France, etc.

Balanciers compensés et façon compensés acier et laiton, tous genres, grandeurs et prix

Maison fondée en 1848

C. HUGUENIN-THIÉBAUD & fils

PONTS-MARTEL (Suisse)

LA PLUS GRANDE FABRIQUE SUISSE POUR CETTE BRANCHE D'HORLOGERIE

Récompenses et médailles à plusieurs expositions
Paris 1878, Chaux-de-Fonds 1879, Chaux-de-Fonds 1881

Prix-courants détaillés et échantillons à disposition. 504

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fonte de déchets de toute nature

VENTE D'OR FIN POUR DOREURS

AUFRANC & Cie

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DETAIL

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les **voyageurs de commerce**, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine - Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

H. CARREL

ESSAYEUR-JURÉ — **DIPLOME FEDÉRAL**

ACHAT — **VENTE**

Rue de Nidau — **BIENNE** — Rue Neuve

Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits

Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL 519

L. E. COURVOISIER, BIENNE

Outils et fournitures d'horlogerie

MÉTALLURGIE — DROGUERIE INDUSTRIELLE

Spécialité pour Fabriques d'ébauches, Etampeurs, Monteurs de boîtes, Nickeleurs, Doreurs, Emailleurs, Fabricants de ressorts, d'aiguilles et de secrets.

Huiles et Courroies pour machines 518

ÉLECTRO-AVISO

Cet appareil, dû à l'invention de MM. STEWEN, ingénieurs belges, est mis en action par la production d'une élévation brusque de la température et fait partir un timbre d'alarme au moment même où un commencement d'incendie se produit.

La fumée dégagée par un foyer d'incendie, une simple feuille de papier enflammée, fait partir le timbre d'alarme et prouve la sensibilité de l'instrument.

Le timbre peut être placé à n'importe quelle distance du local qu'il s'agit de protéger contre les risques d'incendie.

Dépôt général et installation pour toute la Suisse :

M. E. BENOIT fils, à PIETERLEN, près Bienne.

Un appareil avec pile à deux éléments et timbre d'alarme, **50 francs** posage en sus.

526 *Brevet pris en Suisse sous le N° 177.*

REPASSAGE 542

de Répétitions à minutes, Chronographes compteurs, Rattrapantes, Quantièmes, Grandes sonneries, etc., etc.

HECTOR CAPT

SENTIER (Vallée de Joux)

Ouvrage très soigné et garanti — Prix modéré

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MÉCANIQUE

de Bienne. 412

Apprentissage d'horlogerie complet : 3 ans. Apprentissage d'horlogerie pour spécialités : 12 à 18 mois. Apprentissage mécanicien : 3 ans ; les élèves apprennent à faire les outils pour fabrication mécanique, système perfectionné. Cours théoriques dans les deux langues. Nouvelles méthodes d'enseignement donnant d'excellents résultats. Entrée à toute époque. S'inscrire auprès du Directeur. **LA COMMISSION.**

FABRIQUE DE BOITES

en tous genres 456

ARGENT et GALONNÉ — USINE HYDRAULIQUE

Spécialité de boîtes Goldines

KRAMER & MOSER

BIENNE

FABRICATION DE MONTRES SOIGNÉES

Demandez MARQUE **le Canard**

SPÉCIALITÉ de **REMONTOIRS**

18, 19 et 20 lignes *Garantis*

OR, ARGENT DÉPOSÉE PLAQUÉ & MÉTAL

avec cache-poussière et échappements ancres, à renversements Breguet et spiraux Paillard, Palladium non magnétique, breveté s. g. d. g., accompagnés de bulletins de marche de l'Observatoire cantonal. **PRIX MODIQUES** 329

Exportation Vente en gros **Hri CODONET** **Pour la Suisse vente au détail**

58, Quartier-Neuf — BIENNE — Café du Pont, 5

Fabrique de verres de montres
en tous genres 453

Ancienne Maison TASTOIX & BASTARD
J. BASTARD & REDARD
21, QUAI DES BERGUES, 21
A GENÈVE

FABRICATION D'HORLOGERIE
J. RUFENER
26, Rue du Parc, 26
CHAUX-DE-FONDS
Spécialité petites montres
347 de 7 à 10 lignes

Maison fondée en 1865.
FABRIQUE D'ASSORTIMENTS
à cylindre 484
soigné et bon courant
depuis 6 lignes à 30 lignes
CAMILLE BULLE
Charquemont (France)

MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES
LA COLOMBE 508
DIPLOME Zurich 1883 — MARQUE DÉPOSÉE — MÉDAILLE Anvers 1885
Mouvements cylindre de 7 à 13 lignes
et ancres de 10 à 14 lignes
avec
BOITES VARIÉES ET FANTAISIE
H^RI THALMANN
Téléphone BIENNE Rue Neuve 64 b

FABRICATION D'AIGUILLES
pour 357
EXPORTATION ET FABRICATION
BOURQUIN-BOREL
BIENNE

Atelier pour la frappe de boîtes de montres, médailles, insignes, jetons, etc.
F. HOMBERG, graveur, BERNE

Zurich 1883

Diplom für vorzügl. Pn.

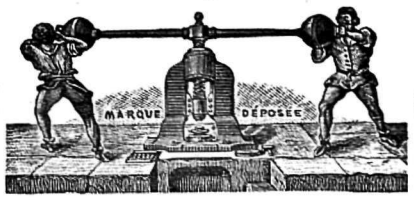

Chaux-de-Fonds 1881

Médaille d'argent

Gravure artistique et industrielle sur métaux et sur bois
Poinçons et estampes pour l'horlogerie
SPÉCIALITÉ DE MARQUES DE FABRIQUE
On se charge gratuitement de l'enregistrement des marques de fabrique au bureau fédéral de Berne. Enregistrement à Leipzig.
OBTENTION DE BREVETS D'INVENTION 355
Plus de 1,000 marques ont déjà été déposées par mon entremise et gravées dans mes ateliers.

ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE
MM^es H. HODLER & J. STEFFEN
19, Rue Neuve BIENNE Rue Neuve, 19

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

H. HODLER & J. STEFFEN.

FABRIQUE DE
MACHINES A TRICOTER
EDOUARD DUBIED & Cie, à COUVET
(Canton de Neuchâtel)

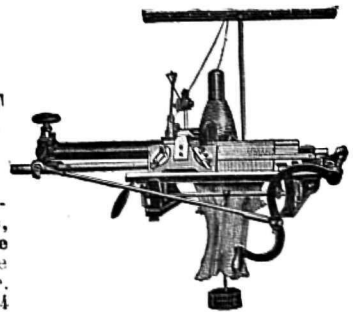

Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les **bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse, etc.,** de même que les articles de fantaisie Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis du prix-courant. 524

FABRIQUE D'HORLOGERIE
en tous genres
Spécialité de montres remontoirs pour dames
de 10 à 13 lignes
VUILLIOMENET-REINHARDT
BIENNE (Suisse)

TÉLÉPHONE
ARNOLD HUGUENIN
45, Rue du Progrès, 45
CHAUX-DE-FONDS
HORLOGERIE COMPLIQUÉE
Répétitions quarts et minutes, avec tous genres de complication, grandes sonneries quarts et minutes, quantièmes perpétuels, chronographes avec compteurs minutes.
Toutes mes répétitions sont réglées aux températures et peuvent obtenir des bulletins à l'observatoire 545

MAISON FONDÉE EN 1856
C. RICHEN
COUVET (Suisse)
Fabrtque d'outils d'horlogerie en tous genres et fournitures pour horlogers, bijoutiers, etc.
Burins fixes ; machines à tailler les remontoirs 568
Machines à arrondir avec fraises
Tours à pivoter en tous genres ; outils à percer les cadrans, etc.
Réparations de tous les outils
OUVRAGE GARANTI ET DE QUALITÉ SOIGNÉE

FABRIQUE DE JOYAUX
EN TOUS GENRES
pour mouvements d'horlogerie
en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc., etc.
L.-E. JUNOD
à LUCENS (Suisse)
Marque de fabrique
Maison fondée en 1850, occupant plus de 800 ouvriers
Récompensée à Londres en 1862 et à la Chaux-de-Fonds en 1881
VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS
AUX MARCHANDS DE FOURNITURES
Envoi de prix-courants sur demande
Achat de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts

Imprimerie de la *Fédération horlogère suisse.*